

M. Smith: De quoi voulez-vous parler au juste?

Le président: Je parle de votre remarque au sujet de l'aide offerte aux pauvres qui travaillent.

M. Smith: Je crois qu'il en est question, en effet.

Le président: Savez-vous à quel endroit du Livre cela se trouve? Je ne m'en souviens pas.

M. Finigan: Monsieur le président, je ne crois pas que le Livre blanc touche directement à cette question particulière mais il mentionne tout le problème du bien-être et de l'économie, les niveaux de revenu, les taux des salaires et ainsi de suite, et aussi les niveaux d'instruction.

Le Livre blanc ne donne pas de définition précise à la question de l'asile des pauvres mais il ne faut pas oublier que le Nouveau-Brunswick vient à peine de commencer à offrir des services à tous les habitants de la province et que ce changement se produit après 50 ou 100 années d'une existence un peu féodale où les municipalités se chargeaient des programmes de bien-être; je crois que nous traversons notre crise de croissance en ce moment.

Le président: Oui, je suis content que vous ayez mentionné cela parce que dans le cas de toute subvention accordée, le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 du total. Évidemment, la province peut éprouver des difficultés à payer la première tranche de 50 p. 100. Je comprends votre problème mais, voyez-vous, il faut que vous essayez de dénicher ces 50 p. 100 qui vous permettront d'épargner une somme énorme, comme on l'a indiqué.

Mademoiselle Gale, vous vouliez ajouter quelque chose?

Mlle Gale: Vous demandiez au témoin pourquoi les travailleurs sociaux ne communiquent pas avec les autorités pour discuter de ce problème. Vous voyez, depuis la publication du Livre blanc...

Le président: C'était le travail d'un groupe d'experts.

Mlle Gale: Oui. Le Conseil des services sociaux avait organisé une rencontre au cours de laquelle nous nous représentions en quelque sorte les programmes communautaires répartis dans différents secteurs de la communauté; on nous a demandé notre réaction au Livre blanc, nous l'avons donnée, et un grand nombre de nos recommandations ont été soumises au gouvernement provincial. Je voulais simplement faire remarquer ce point-là.

Le président: Je suis content que vous l'avez fait parce que le Livre blanc est certainement un bon commencement.

M. Stegmayer: Je crois, monsieur le président, que la substance du Livre blanc se

trouve aux pages 30 et 31, où l'on pose quatre questions. Combien d'argent les contribuables accepteront-ils de payer pour voir inaugurer ce programme? Les trois autres questions m'échappent mais je me souviens de la première. C'est à la page 30 ou 31.

Le président: C'est à la page 29. Ces questions sont des plus importantes.

M. Stegmayer: Elles représentent le point essentiel du Livre blanc, monsieur.

Le président: Oui. Monsieur Smith, au nom du Comité, je vous remercie d'être venu témoigné aujourd'hui. Vous nous avez présenté un bon mémoire, rempli de renseignements qui nous sont très utiles et qui nous intéressent beaucoup. Après notre conversation de ce matin, nous comprenons mieux qu'avant le problème et ceci est toujours très utile.

Le Comité du Sénat remercie votre association du temps et des efforts qu'elle a consacrés à la préparation de son mémoire. Peut-être pourriez-vous dire aussi à vos collègues que, s'ils reçoivent des documents provenant du Sénat du Canada, ils devraient les lire.

M. Stegmayer: Puis-je ajouter un mot?

Le président: Oui.

M. Stegmayer: Je crois que nous devrions tous remercier le Comité. Les questions profondes que vous avez soulevées encourageront notre communauté à aller au fond des choses et à s'occuper un peu plus activement de ses problèmes. Merci beaucoup.

La séance est levée.

La séance reprend à deux heures de l'après-midi.

Le président: Nous passerons maintenant le mémoire de l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'avancement des gens de couleur. A ma droite, M. Joseph Drummond, conseiller exécutif et ancien président, vice-président de la National Black Coalition of Canada, président du comité de Bien-être et natif du Nouveau-Brunswick.

M. Joseph S. Drummond, conseiller exécutif et ancien président de l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'avancement des gens de couleur: Merci beaucoup, monsieur le président et honorables membres du Comité.

L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'avancement des gens de couleur, à Saint-Jean (N.-B.), se préoccupe de la pauvreté et de ses conséquences pour la minorité des Noirs de cette région.

Étant donné le but de ce mémoire, nous ne traiterons pas des aspects de la pauvreté causée par une longue maladie ou par le décès d'un époux qui faisait vivre la famille. Nous traiterons plus spécifiquement des travailleurs capables et désireux d'occuper un emploi rémunéré par un salaire adéquat et